

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL

Du 21 NIVOSE, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Mardi 10 JANVIER 1797, vieux style.)

(DIERE VARUM, QUID VERAT?)

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### ANGLETERRE.

Londres, 31 décembre.

On vient de publier officiellement une lettre du lord Malmesbury au lord Grenville, à qui il rend compte de la conversation qu'il a eue avec Charles Delacroix, ministre des relations extérieures à Paris, en lui remettant la note officielle et le mémoire qui ont été publiés.

Nous allons donner tous les détails essentiels de cette pièce, d'après une traduction publiée à Londres même.

Lord Malmesbury écrit que son entrevue avec le ministre Delacroix eut lieu le 18, à onze heures du matin, et qu'elle dura deux heures. « Je commençai, dit le lord Malmesbury, par lui dire que j'étois autorisé à conférer avec lui sur un des objets les plus importants qui peut-être ait jamais été soumis à la discussion; que la grandeur du sujet défendoit toute finesse, excluait toute fausseté, suspendoit toute prévention; et que comme il m'étoit ordonné de parler avec franchise et vérité, j'espérois que de son côté, il penseroit que c'est le seul moyen qui puisse et qui doit être employé pour terminer avec succès une négociation à laquelle étoit attaché le bonheur de tant de millions d'hommes; que pour plus grande précision, je lui remettrai un mémoire confidentiel avec une note officielle, qui s'expliqueroient d'eux-mêmes quand il les auroit lus. — Néanmoins je n'hésitai pas à lui déclarer que, conformément aux principes que j'avois posés, et dont je ne me départirois à aucune époque de la négociation, j'étois prêt à répondre à toute question, à expliquer et éclaircir tous les points sur lesquels il étoit possible de prévoir que l'examen de ces pièces pourroit faire naître quelques doutes ou mal-entendus.

Après ce préambule, je me contentai de remarquer que je croyois qu'en aucune négociation semblable, aucun ministre n'avoit été autorisé à entrer de prime abord dans une discussion aussi étendue que j'allois faire; que j'étois bien sûr que la vérité de cette remarque et la conclusion évidente qu'on en devoit tirer, n'échapperoit pas à l'observation de M. Delacroix.

Je lui remis alors en main les deux pièces; il commença par lire la note, sur laquelle il ne put exprimer que de la satisfaction. Après avoir donné au mémoire confidentiel toute l'attention qu'il méritoit, il dit qu'il lui paroissoit sujet à des objections insurmontables; qu'il trouvoit qu'il demandoit beaucoup plus qu'il n'accordoit; et que si on le suivoit, la situation ou resteroit la France ne seroit plus dans une grandeur proportionnée à celle des autres puissances de l'Europe. — Il dit que

l'acte de la constitution, suivant l'interprétation des meilleurs publicistes (et cette phrase est remarquable), mettoit la république dans l'impossibilité de faire ce que nous requérons; que les Pays-Bas autrichiens y étoient annexés; et qu'on ne pouvoit en disposer sans jeter la nation dans le désordre, au moment de la convocation des assemblées primaires.

Il ajouta qu'il étoit d'autant plus surpris que la Grande-Bretagne en fit la condition essentielle du traité, qu'il croyoit m'avoir pleinement expliqué dans nos dernières conversations, la nature de la constitution. — Je répondis que je me rappellois parfaitement tout ce qu'il m'avoit dit à ce sujet; qu'il se ressouviendroit probablement aussi que, quoique je l'eusse écouté avec toute l'attention que je donne à tout ce qu'il me dit, je ne lui avois fait cependant aucune espèce de réponse, et que je n'avois ni admis ni contredit son opinion; que, quoiqu'il me parût très-facile de la combattre par l'esprit de la constitution elle-même, cette discussion me paroissoit absolument étrangère à l'objet de ma mission, puisque même, en lui accordant ses deux propositions, (savoir, que la rétrocession des Pays-Bas autrichiens étoit incompatible avec les loix françaises, et que nous devions en être instruits auparavant) il existoit cependant en Europe un droit public, supérieur à tout droit public que la France pouvoit avoir jugé à propos d'établir dans ses domaines; que si la constitution étoit connue publiquement, les traités existans entre S. M. et l'empereur, étoient au moins également publics; et qu'il y étoit énoncé clairement et distinctement que les deux parties contractantes s'engageoient réciproquement à ne point mettre bas les armes sans avoir obtenu la restitution de tous les domaines, territoires, etc. qui appartenoient à l'une ou à l'autre avant la guerre; que la date de cette stipulation étoit antérieure à l'annexe des Pays-Bas à la France; que sa notoriété devoit avoir convaincu les français au moment où ils passèrent leur loi, que s'ils y adhéroient, ce seroit un obstacle insurmontable à la paix. Je fis l'application de la maxime aux îles des Indes Occidentales, et aux établissements dans les Indes Orientales, et lui demandai s'il attendoit que nous renoncions à nos droits de possession, parce qu'il leur plairoit de les regarder encore comme des parties intégrantes de la république qui devoient être restituées, sans que leur valeur pût entrer en compensation dans la balance. Je supposai aussi le cas où la France, au lieu d'avoir fait des acquisitions pendant la guerre, auroit perdu une partie de ce qu'elle appelloit l'intégrité de ses domaines, et je demandai si



( 2 )  
dans la crainte de faire encore de plus grandes pertes , le gouvernement , tel qu'il étoit composé maintenant , ne regarderoit pas comme ayant des pouvoirs suffisans pour sauver son pays dans un danger imminent , et faire la paix en sacrifiant une partie de ses domaines , afin de sauver le reste.

M. Delacroix observa que c'étoit supposer un cas de nécessité , et que cette manière de raisonner ne pouvoit s'appliquer aux circonstances actuelles. — Je convins du premier point ; mais je soutins que s'il avoit ce pouvoir en cas de nécessité , il l'avoit également dans tous les autres , et particulièrement dans le cas présent , puisque lui-même m'avoit répété souvent que la paix étoit tout ce que son pays et son gouvernement vouloit , et même ce dont il avoit besoin.

M. Delacroix chercha à éluder dans sa réponse ; et par une suite de raisonnemens arrangés à cet effet , il essaya de prouver que par la situation relative des contrées adjacentes , le gouvernement actuel de France seroit infiniment répréhensible et mériteroit d'être accusé , s'il souffroit jamais que les Pays-Bas fussent séparés de son domaine ; que par le partage de la Pologne , la Russie , l'Autriche et la Prusse avoient augmenté leur puissance à un point formidable ; que l'Angleterre , par ses conquêtes et par l'activité et la manière dont elle régissoit les colonies , avoit doublé ses forces , — « Votre empire dans l'Inde , dit M. Delacroix avec véhémence , seul vous a fourni les moyens de salarier toutes les puissances contre nous , et vous avez accaparé le commerce de manière que toutes les richesses du monde se versent dans vos coffres. » — Ce furent ses propres mots.

De la nécessité pour la France de garder les Pays-Bas et la rive gauche du Rhin , afin de conserver sa situation relative en Europe , il passa aux avantages qui , prétendoit-il , résulteroient pour les autres puissances , de cette addition aux domaines français. « La Belgique ( pour me servir de son expression ) , en appartenant à la France , tariroit ce qui a été la source de la guerre depuis deux siècles ; et le Rhin , étant la limite naturelle de la France , assureroit à l'Europe sa tranquillité pendant deux siècles. » Je ne crus point nécessaire de combattre cette doctrine déplacée , et me contentai de lui rappeler ce qu'il m'avoit dit dans une de nos dernières conférences , quand il comparoit la faiblesse de la France sous ses monarches , avec sa force et sa vigueur sous son gouvernement républicain. « Nous ne sommes plus dans la décrépitude de la France monarchique , mais dans toute la force d'une république adolescente. » C'étoient ses expressions. J'en conclus , en adoptant son raisonnement , que la force et la puissance que la France avoit acquise par son changement de gouvernement , étoit beaucoup plus grandes que celles que pouvoit produire toute acquisition de territoire. D'où il s'en suivit que si la France , sous une forme de gouvernement royal , étoit constamment et très-justement l'objet de l'attention , pour ne pas dire de la jalousie des autres puissances de l'Europe , elle étoit devenue bien plus que jamais , par sa constitution actuelle , en admettant son axiome , l'objet d'une attention et d'une jalousie plus fondée : qu'en conséquence toute addition à ses domaines ne pouvoit qu'alarmer infiniment tous ses voisins sur leur sûreté future et sur la tranquillité générale de l'Europe.

La réponse de M. Delacroix est si remarquable , que je demande la permission de l'insérer ici , à ce que je crois , dans ses propres termes : « Dans le tems révolutionnaire , tout ce que vous dites , milord , étoit vrai ; rien n'égaloit notre puissance : mais ce tems n'existe plus ; nous ne pouvons plus faire lever la nation en masse , pour voler au secours de la patrie en danger ; nous ne pouvons plus engager nos concitoyens à ouvrir leurs bourses pour les verser dans le trésor national , et à se priver même du nécessaire pour la chose publique. » Il finit en me disant que quand la république française auroit la paix , elle seroit nécessairement la puissance la plus tranquille et la plus pacifique de l'Europe. — Je lui observai seulement , qu'en ce cas , le passage de la jeunesse à la décrépitude , avoit été bien subit pour la république , mais que cependant je ne pouvois admettre qu'il devint indifférent à ses voisins , et encore moins une sûreté essentielle en elle-même , qu'elle acquit une augmentation de frontières aussi considérable.

Ceci conduisit M. Delacroix à parler d'offrir un équivalent à l'empereur pour les Pays-Bas autrichiens ; et suivant son plan , on devoit le trouver dans la sécularisation des trois électors ecclésiastiques et de plusieurs évêchés d'Allemagne et d'Italie.

Il traita ce sujet comme une chose qui lui étoit familière , et à laquelle il avoit souvent réfléchi.

Il parla de faire de nouveaux électeurs , et nomma , probablement dans la vue de faire mieux goûter son projet , le duc de Brunswick et celui de Wurtemberg , comme personnes propres à remplacer les deux électeurs ecclésiastiques à réformer. Ce seroit mal employer le tems de V. S. que de l'occuper à vous répéter tout ce qu'il m'a dit à ce sujet. Il tenoit , en substance , comme il l'a avoué lui-même , à la subversion totale du plan actuel de la constitution germanique ; et comme cela étoit directement opposé au principe que sa majesté et l'empereur avoient distinctement posé comme base de la paix à faire pour l'Empire , je me contentai de le lui rappeler et de lui faire voir spécialement , qu'il étoit impossible de discuter ce point convenablement , avant que sa majesté impériale ait pris part à la négociation. Je pris cette occasion pour lui faire entendre qu'« si la France consentoit à toutes les autres propositions faites , il ne seroit pas impossible de lui céder quelques parties de territoire pour étendre ses frontières du côté de l'Allemagne ; ce qui , en addition du duché de Savoie et des comtés de Nice et d'Avignon , lui procureroit une grande augmentation de force et de puissance. »

M. Delacroix en revint encore ici à la constitution , et dit que ces pays étoient déjà constitutionnellement annexés à la France. — Je répliquai que dans la négociation qui alloit commencer , il étoit impossible aux autres puissances de partir d'aucune autre époque que de celle qui avoit immédiatement précédé la guerre , et que toute acquisition ou diminution de territoire , qui avoient eu lieu depuis lors entre les puissances belligérantes , devoient nécessairement devenir l'objet de la négociation , et être balancée l'une par l'autre dans les arrangemens définitifs de la paix générale. — « Vous persistez donc , dit M. Delacroix , à appliquer ce principe à la Belgique ? » — Je répondis : « Très-certainement ; et ce ne seroit pas vous parler franchement , que



Je désirer de vous déclarer, dès l'entrée de la négociation, que vous ne devez point espérer que S. M. veuille se relâcher sur ce point, et consentir jamais à voir les Pays-Bas faire partie de la France.

M. Delacroix répondit qu'en ce cas il ne prévoyoit pas que nos vœux puissent s'accorder, et qu'il désespéroit du succès de la négociation. — Il revint encore néanmoins à son idée, qu'il étoit possible de trouver un équivalent pour l'empereur; mais comme il ne proposoit que l'aliénation ou le démembrement de pays qui n'appartiennent pas à la France, même par conquête, je ne crus pas que cela méritât attention, ni certainement que cela valût la peine d'être répété à V. S. — Je n'ai pas besoin d'observer que tous ces équivalens, tout insuffisans qu'ils étoient, n'étoient offerts que pour nous faire consentir à ce que les Pays-Bas restassent à la France, et qu'ainsi il eût été directement contraire à mes instructions de les admettre en aucune manière.

M. Delacroix toucha légèrement ce qui concernoit l'Italie, et n'en parla plus dans la suite de notre conversation. Je dois ajouter que toutes les fois que je fis mention de la restitution des Pays-Bas à l'empereur, jeus toujours soin qu'il pût bien entendre qu'elle devoit être accompagnée d'autres cessions, pour leur former une ligne de défense suffisante, et qu'il ne seroit pas permis à la France de retenir tout le pays intermédiaire jusqu'au Rhin. J'insistai particulièrement sur ce point, quand je lui fis entrevoir la possibilité de consentir à une extension des limites de la France du côté de l'Allemagne.

Mais comme le ministre français s'opposoit aussi fortement à la restitution des Pays-Bas à l'empereur, que je mettois de ténacité à la demander, le reste de mes réclamations ne peuvent devenir l'objet de la discussion.

Il me reste à vous faire part de ce qui s'est passé entre nous au sujet de nos alliés respectifs.

( Nous sommes obligés de renvoyer à demain la suite de cette discussion, qui fut relative aux intérêts des cours de Petersbourg, de Lisbonne et de Madrid. Nous terminerons par transcrire les paragraphes suivans, qui tiennent à ce qui précède. )

Notre conversation avoit été extrêmement longue; M. Delacroix la finit en disant que, quoiqu'il eût pris sur lui d'entrer jusques-là en matière, je ne devois pas considérer rien de ce qu'il avoit dit, comme liant et engageant la république, jusques à ce qu'il eût remis au directoire les pièces que je venois de lui donner; et pour plus grande exactitude, il me demanda encore si dans son rapport il devoit annoncer la désunion de la Belgique de la France, comme le *sine qua non* dont sa majesté ne se départiroit pas. — Je répondis que très-certainement c'étoit le *sine qua non* dont sa majesté ne se départiroit pas, et que toute proposition qui laisseroit les Pays-Bas annexés à la France, seroit pour elle un beaucoup plus grand avantage, et pour les alliés une beaucoup plus grande perte, que la situation relative et actuelle des puissances belligérantes ne pouvoit donner lieu au gouvernement français de prétendre.

M. Delacroix me témoigna encore son regret de la manière péremptoire dont je faisois cette déclaration, et me demanda si elle n'étoit pas susceptible de quelque modification. — Je répliquai que, si la France donnoit un contre-projet convenable et praticable, ne perdant

jamais de vue que les Pays-Bas ne pouvoient pas être français, ni dans la possibilité de tomber entre les mains de la France, certainement une telle proposition seroit prise en considération. — M. Delacroix ne m'encouragea en aucune manière à m'expliquer plus clairement; il me répéta plusieurs fois que cette difficulté relative aux Pays-Bas, étoit insurmontable, etc.

Dans la séance de la chambre des communes, du 26, le secrétaire d'état, M. Dundas, présenta le message suivant:

Georges roi,

C'est avec la plus profonde douleur que sa majesté informe la chambre des communes, que ses démarches sincères pour le rétablissement de la paix, ont malheureusement été infructueuses, et que les négociations ont été rompues tout-à-coup, par le refus du gouvernement français, de traiter autrement que sur une base évidemment inadmissible, et par la réquisition faite en conséquence au ministre plénipotentiaire de S. M., de quitter Paris dans 48 heures.

Sa majesté a ordonné que les différens mémoires et papiers qui ont été échangés pendant le cours des communications avec le gouvernement français, ainsi que leur résultat définitif, soient mis sous les yeux de la chambre.

Sa majesté espère que ces papiers prouveront à l'univers entier, que sa conduite a été guidée par le désir sincère d'effectuer le rétablissement de la paix, d'après des principes conformes à la situation des puissances belligérantes et essentielles aux intérêts de ses royaumes et à la sûreté de l'Europe; tandis que l'ennemi a mis en avant des prétentions incompatibles avec ces objets; et même avec le but qu'il leur assignoit, et contraires d'ailleurs tant aux systèmes établis par les traités, qu'aux principes et usages qui ont réglé jusqu'ici les négociations des puissances indépendantes.

Dans cet état de choses, S. M. jouit au moins de la satisfaction de voir que la continuation des calamités de la guerre ne peut plus être imputée qu'aux prétentions injustes et exagérées de ses ennemis; et S. M., en cherchant avec inquiétude, dans l'avenir, le moment où l'ennemi sera disposé à agir d'après les principes différens, placé en même tems son entière confiance dans la protection de la providence, dans la sagesse et fermeté de son parlement, dans la valeur éprouvée de ses forces de terre et de mer, et dans le zèle et les ressources de ses royaumes pour la poursuite vigoureuse et efficace d'une guerre dont il ne dépend point de sa majesté de terminer le cours, et dans laquelle se trouvent impliqués la sûreté et les intérêts, tant de ce royaume que de l'Europe entière.

G. R.

Sur la motion de M. Dundas, il fut résolu que le message de S. M. seroit pris en délibération jeudi prochain.

Après la lecture du message, M. Pitt fit la motion de présenter au roi une adresse sur ce projet; il fit un long discours, où il parla avec beaucoup de véhémence contre la conduite du directoire de France. M. Fox parla contre l'adresse avec son talent ordinaire, et proposa un amendement qui tendoit à entamer une recherche des causes qui ont amené la rupture de la négociation.

( Nous reviendrons sur les détails de cette séance. )



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 20 nivose.

Des hommes qui raisonnent très-hardiment sur ce qu'ils ne connaissent pas, blamoient également le général autrichien et le général français, l'un de s'acharner, en quelque sorte, à la prise, et l'autre, à la défense du fort de Kehl. Le Rédacteur observe très-judicieusement aujourd'hui, que cette espèce d'acharnement ne tient, en aucune manière, à l'entêtement ni à l'amour-propre, mais aux plus importantes opérations de la guerre, puisque ce point est une des principales clefs de l'Allemagne. On s'est étonné de la longueur de ce siège, et la légèreté française commençoit à persifler l'archiduc Charles sur sa durée. On n'a pas voulu révéler qu'une garnison sans cesse renouvelée, au moyen d'une libre communication, d'un côté, pouvoit et devoit tenir long-tems. La Quotidienne nous annonce qu'elle ne tient plus; « et une personne arrivée de Strasbourg, dit le » Rédacteur, nous apprend que Kehl est au pouvoir » des autrichiens. On assure que 12 cents hommes de » la garnison de Strasbourg ont refusé de marcher, et » que les autrichiens ont profité de ce refus, pour » donner un assaut qui leur a pleinement réussi. »

L'inquiétude que doit causer cet événement (s'il est vrai) doit s'accroître beaucoup, si l'on craint, comme on le débite, des mouvemens dans la Belgique. Le journal du Matin nous apprend qu'en raison de ces craintes, le ministre de la police s'est rendu, ce matin, au directoire, un quart d'heure après avoir reçu des dépêches apportées par un courrier. Carnot a été appelé incontinent à la chambre du conseil.

Au bas de l'article qui annonçoit hier dans cette feuille la descente de 18 mille hommes en Irlande, l'imprimeur a publié ces mots: *Extrait du Rédacteur*. Cette nouvelle en étoit littéralement copiée. Elle se trouvoit, à la vérité, dans les articles dits *non officiels*. Mais un fait d'une si haute importance qu'on voit consigné dans un journal ministériel, dans un journal payé par le gouvernement; un tel fait annoncé comme certain et indubitable par un gazetier qui écrit sous les yeux et la dictée du ministère, par un gazetier qui est à ses ordres, qui communique avec lui à chaque instant du jour; un tel fait, disons-nous, ne devoit-il pas être au dessus du soupçon d'inexactitude, et sur-tout de fausseté? Cependant les nouvelles que ce même Rédacteur nous donne aujourd'hui comme officielles, prouvent et l'inexactitude et la fausseté de celles qu'il annonçoit hier. Les voici:

Cinq vaisseaux et trois frégates, faisant partie de l'armée navale commandée par l'amiral Morard de Galles, sont rentrés, le 12 de ce mois, dans la rade de Brest.

Il paroît que, depuis le 27 frimaire, l'amiral a été séparé d'une partie de l'armée; mais le 29, le contre-amiral Bouvet étoit parvenu à rallier la presque totalité des vaisseaux, et s'étant dirigé sur la côte sud-ouest de l'Irlande, il avoit mouillé avec trente-quatre bâtimens dans la baie de Bantry.

Des pilotes irlandais s'étoient rendus, avec empressement à bord des vaisseaux, et le débarquement étoit au moment de s'effectuer, lorsque des vents forcés de la

(4)

partie de l'est, ayant fait déraider quelques bâtimens, le contre-amiral Bouvet crut devoir faire le signal d'appareiller à tous les bâtimens; et il est revenu en France.

Plusieurs des vaisseaux sont restés, pendant sept jours, dans la baie; les autres se seront probablement ralliés près de la côte; et si l'amiral est parvenu à opérer sa jonction, il y a lieu de croire que les projets du gouvernement auront reçu leur exécution.

Les manœuvres du contre-amiral Bouvet ne paroissent pas exemptes de reproches; cet officier-général a été provisoirement suspendu de toutes fonctions, et l'examen de sa conduite va être déferé à un tribunal militaire.

Il résulte bien évidemment de cette annonce, que le ministère ignore en ce moment si la descente est effectuée, puisqu'il dit que si l'amiral est parvenu à opérer sa jonction, il y a lieu de croire que les projets du gouvernement auront reçu leur exécution.

On demande encore comment 18 mille hommes ont pu débarquer en Irlande, puisque 5000 sont rentrés à Brest, que près de mille ont fait naufrage sur le *Séduisant*, et que la flotte ne portoit pas plus de 20 mille hommes de troupes?

Louvet annonce aujourd'hui la très-prochaine reddition de Mantoue. Mais quand Buonaparte et le gouvernement la promettent de jour en jour depuis six mois, quelle foi peut-on ajouter à Louvet? Cependant si les neiges, si la rigueur de la saison empêchent de ravitailler et de secourir cette place, il faudra bien qu'elle se rende quand elle aura consommé ses vivres, et ce ne sera pas une chose bien miraculeuse que d'avoir pris une ville après une année de siège.

CONSEIL DES CINQ-CENTS

Séance du 20.

Dannou donne la seconde lecture du tableau des députés à élire par chaque département: il annonce que conformément à l'arrêté du conseil, la commission s'est empressée de rectifier les calculs qui étoient à 90 mille âmes la population de Saint-Domingue, et que cet effet elle s'est adressée au ministre de la marine, les renseignemens qu'elle en a reçus, et qui sont publiés dans les tableaux remis en 89, portent la population de cette colonie à 27 mille blancs, 21 mille hommes de couleur et 405 mille noirs. Quant à la population de la partie espagnole, réunie à la France, le ministère pouvoit offrir des états aussi précis; il a seulement publié une lettre du général Laveaux, qui la fixe à 10 mille âmes.

La commission a réduit, d'après ce calcul, le nombre des députés à élire par la colonie de Saint-Domingue, et l'excédent de ce nombre sera reporté sur les autres départements.

Favard, au nom de la commission chargée d'examiner les réclamations faites contre le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur, fait adopter une résolution qui suspend des demandes en divorce qui ne seroient justifiées que pour cause d'incompatibilité d'humeur.

Le conseil se forme en comité-général pour entendre un rapport sur les colonies.

J. H. A. POUJADE L.